







Itinéraire cyclable international de longue distance EV5

Descriptif détaillé de l'étape 3 – De La Hulpe (Forêt de Soignes/Domaine Solvay) à Wavre – 19 km

Rmq : les lieux en bleu indiquent les changements de localités

<u>Km</u>	<u>Lieu</u>		
0,00	Chemin du Sanatorium à La Hulpe (à proximité directe de la clinique de la Forêt de Soignes et du R0, dans la Forêt de Soignes) (à proximité du tunnel sous le R0).	←	Prendre à G une drève cachée vers le nord. Elle porte le nom de drève Saint-Corneille mais son indication est inexistante.
0,48	Au croisement de 4 drèves.		Prendre à D direction nord/est à nouveau la drève de la Meute, laisser les drèves de la Sapinière et de la Ramée.
1,36	Au bout de la drève de la Meute.	→	Prendre à D la drève Joséphine qui serpente dans la forêt, laisser à D la drève de la Sapinière et à G le chemin Parmentier.
3,09	Au prochain carrefour.	←	Prendre à G vers le parking du parc Solvay la route en pavé en laissant à D la drève de la Ramée et le chemin du Fond des Ails.
3,23	Nous entrons dans le parc Solvay.	↑	Continuer toujours tout droit et rester sur le chemin du garde et des pâtures, selon le plan disponible à l'entrée du parc. En laissant un 1 ^{er} étang à G. Puis en traversant la cour de la ferme revêtue de gros pavés et qui abrite la fondation musée Folon. On remonte un chemin dans un sous-bois et ensuite dans une légère descente on passe entre 2 étangs. En gardant le même cap on se dirige vers une autre entrée/sortie du parc Solvay.
4,96	Sortie du parc Solvay côté chaussée de Bruxelles.	←	Prendre à G en montée.
5,06	Quelques dizaines de mètres après on aborde un rond-point.	→	Traverser le rond-point 1 ^{ère} sortie à D et rentrer dans la rue Solvay arborée et équipée sur certains tronçons de bonnes pistes cyclables. Laisser à G la rue Lauwers, à G la rue du Brésil, à D la rue Général de Gaulle, à G l'avenue Paul, à G l'avenue des Bouleaux et à G/D la rue Gaston Bary
7,07	Au rond-point de la gare SNCB de La Hulpe.	↑	Traverser le rond-point 2 ^{ème} sortie et prendre en montée la chaussée de La Hulpe. Passer au-dessus du chemin de fer.
7,49	Après être passer au-dessus du chemin de fer.	→	Prendre la 2 ^{ème} à D l'avenue du Parc. Laisser à D l'avenue des Arts, à G l'avenue Labbé, à G la Kleine Parklaan et à D l'avenue de la Corniche.

8,55	Au croisement avec la Parklaan (Overijse).	→	Prendre à D cette même Parklaan.
8,67	A la fin de la Parklaan.	←	Prendre à G la Meerlaan. Longer le Lac de Genval en le gardant à D. Laisser à G la Boslaan et la Zilverbeekdreef.
9,83	Après une courbe à D (Rixensart).	←	Prendre à G un cours tronçon de l'avenue du Lac.
9,87	Quelques 20 m après.	←	Prendre à G la rue de Genval.
9,99	Rouler encore environ 120 m.	→	Prendre à D la rue de Limalsart.
10,36	Au croisement avec l'avenue Mgr.	→	Prendre à D l'avenue Mgr. Laisser à D le chemin de la Source, l'avenue de Ripont, l'avenue Marie Jeanne, l'avenue Jeanne et l'avenue Yvan.
11,22	Au croisement avec la rue du Patch.	←	Prendre à G la rue du Patch en forte montée
11,57	Au 1 ^{er} rond-point rencontré.	↑	Traverser le rond-point 1 ^{ère} sortie et prendre la rue Aviateur Huens.
11,76	Au 2 ^{ème} rond-point 200 m plus loin.		Traverser le rond-point 2 ^{ème} sortie et prendre la rue de la gare équipée d'une bande cyclable suggérée.
12,06	Au rond-point devant la gare de Rixensart.	↑	Traverser le rond-point 1 ^{ère} sortie et prendre la rue du Cyclone et ensuite la rue de Froidmont à D en serrant le plus possible le chemin de fer.
12,40	Arriver contre le mur du chemin de fer.	←	Prendre à gauche un sentier réservé aux cyclistes et piétons entre le mur du chemin de fer et des bacs de terre en béton sur une longueur d'environ 600 m.
12,98	Arriver à un rond-point « miniature ».	→	Prendre à D l'avenue Paola ensuite tout droit l'avenue du Pèlerin et toujours tout droit le sentier marqué RAVeL le long du chemin de fer.
13,31	Au croisement avec une route principal.	← ▲	Prendre à gauche la rue des Bleuets qui devient l'avenue de Nivelles et ne pas la quitter. Laisser à D l'avenue des Jonquilles, à G l'avenue du Fond Marie Monseu, à D la rue Joseph Sneessens, à G l'avenue des Anémones, à G l'avenue des Violettes, à D l'avenue de l'Eglantine, à G l'avenue des Renoncules, à G l'avenue du Guéret, à G la route de Rixensart, à D la rue Joséphine Rauscent, à D la rue Champêtre et quelques clos.
15,55	Dans un grand virage à D.		A hauteur de la rue du Bois Wilmet vous rentrez dans la rue Constant Legrève en suivant ce grand virage à droite.
16,10	Au rond-point.	↑	Traverser le rond-point 2 ^{ème} sortie, quitter la rue Constant Legrève et prendre l'avenue du Domaine. Laisser à D l'avenue du Douaire, le clos du Printemps et la rue de l'Été (2x).

16,45	Au carrefour suivant avec une grand route (Wavre).		Prendre à G la rue Charles Jaumotte qui devient la rue Provinciale. Vous longez sur la D le parc d'attraction Walibi et le zoning industriel de Wavre. Laisser à G la rue René Jurdent, à D le sentier de la Rive Gauche, à G le sentier Laurent, à G le Vieux Chemin du Poète, à G la rue Cour Boisacq, à G la rue Joseph Francis, à D la rue Wastinne, à G l'avenue Bel Horizon, à G la rue des Combattants, à G la rue du Poilu et sous l'autoroute.
18,33	Environ 100 m après l'autoroute et à hauteur d'un Y.		Prendre la branche de D la rue Provinciale qui se prolonge et laisser la rue de l'Ermitage. Laisser également à G la rue du Moulin à Vent, à G la rue Théophile Piat et à D le Pré des Querelles. La rue Provinciale devient la rue de Nivelles très étroite où aucun dépassement d'un cycliste par un véhicule n'est possible. Laisser à G la rue du Gravier, à D la rue du Pont Saint-Jean et à D la rue du Chemin de Fer.
19,04	Au dernier rond-point.		Vous êtes arrivez au terme de l'étape 3 de l'itinéraire cyclable internationalal EV5 précisément situé à hauteur de l'administration communale de Wavre, de la rue du Chemin de Fer et de la rue du Pont du Christ en venant de la rue de Nivelles.